RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Institut national du patrimoine

Admission d'étudiants internationaux

Dossier de candidature à l'Institut national du patrimoine

Stage de 2 mois

Nom :

Prénom :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture

LABEL DIVERSITÉ
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

PRESENTATION DE LA FORMATION

Qui peut faire acte de candidature ?

L'accueil d'étudiants internationaux est mis en place pour les personnes désireuses de se préparer à gérer une collection et un établissement patrimonial, à manager une équipe, à exercer des responsabilités de service ou de projet, de comprendre en profondeur le fonctionnement du monde du patrimoine en France pour pouvoir ensuite travailler en collaboration avec des conservateurs français.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne, de la Norvège, de l'Islande, de la Suisse et du Liechtenstein, titulaires d'un niveau licence, peuvent aussi participer au concours de recrutement des conservateurs donnant accès après formation à l'Inp au corps d'Etat des conservateurs ou au cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine.

Les conditions requises sont les suivantes :

- Posséder un **très bon niveau universitaire**, comparable à celui des candidats au concours de conservateur du patrimoine en France.

- **Pouvoir suivre sans difficultés des cours, des conférences ou des réunions en langue française** (niveau B2 minimum à justifier).

- **Justifier de ressources financières suffisantes pour le financement des frais de séjour** (frais d'hébergement, de transport…).

Quelle formation ?

Pendant deux mois, en fonction de son profil et de son projet professionnel, le stagiaire international se verra proposé un parcours personnalisé parmi les possibilités offertes par le contenu de formation du département des conservateurs et du département des restaurateurs.

A l'issue de sa formation, le stagiaire devra rendre un rapport de stage.

Où et quand déposer son dossier de candidature ?

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au directeur de l'Inp à l'adresse suivante, jusqu'au 31 mai de l'année en cours, pour une formation en avril et mai de l'année suivante : M. Charles Personnaz, Directeur - Institut national du patrimoine - 2 rue Vivienne - 75002 Paris

Ou par e-mail : international@inp.fr

Une commission statuera au mois de juillet sur l'admission des candidats dans la limite des places disponibles.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE CANDIDAT
(FORMULAIRE À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation de famille : marié(e) ☐ célibataire ☐ autre ☐

Nombre d'enfants :

Adresse actuelle :

Adresse éventuelle en France :

Téléphone (où il serait possible de vous joindre facilement) :

Adresse électronique (e-mail) :

CURSUS SUIVI / NIVEAU DE FORMATION

A/ Études suivies (domaines, niveau atteint, etc.)

Joindre un CV. Donner des explications détaillées permettant de comparer avec les programmes français. Joindre si possible les pièces justificatives.

B/ Recherche et travaux effectués ou en cours

Titre des recherches et travaux : Date :

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

Langue maternelle :		
Langues pratiquées : indiquez le niveau (excellent, très bon, bon, moyen, passable) à l'oral et à l'écrit	ORAL	ECRIT
- français* :		
- autres langues :		
-		
-		
-		

***** Décrire précisément la nature, la durée et le niveau des études en langue française (joindre tout diplôme ou attestation confirmant la maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit):

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE

Donner une liste en précisant les organismes, la nature des fonctions exercées, et les dates

PROJET PROFESSIONNEL POST-FORMATION À L'INP

Préciser notamment les points suivants :

- Présentez-nous votre projet professionnel ou votre projet d'évolution professionnelle au terme de la formation / du stage à l'INP :

- Détaillez votre projet :

- Quelles opportunités en termes de mobilité et relations internationales envisagez-vous ?

Compléter éventuellement sur feuille libre.

À quel domaine rattacheriez-vous votre expérience professionnelle ? (Cochez la case)

☐ archives

☐ musées

☐ archéologie

☐ inventaire / monuments historiques

☐ patrimoine scientifique, technique et naturel

☐ Arts textiles

☐ Peinture

☐ Arts Graphiques

☐ Livres

☐ Arts du Feu Céramique

☐ Arts du Feu Métal

☐ Mobilier

☐ Sculpture

☐ Photographie / images numériques

☐ Autres (spécifier) :

.....

Dans quel domaine en priorité souhaitez-vous renforcer ou développer vos compétences ?

☐ Médiation – valorisation – accueil des publics

☐ Gestion matérielle des collections / restauration

☐ Droit et marché de l'art

☐ Conservation préventive – chantier des collections

☐ Bâtiments : accès, sécurité, construction, aménagement

☐ Inventaire, base de données

FRAIS DE FORMATION, DE SÉJOUR, DE TRANSPORT

Les candidats retenus devront obtenir l'accord de l'organisme dont ils dépendent pour leur séjour en France (fournir une attestation).

− **l'Inp** prend en charge les frais de formation (frais de scolarité, accompagnement individualisé, enseignements, frais de déplacement lors des visites extérieures etc.) et le **candidat s'engage à l'assiduité et à la ponctualité**.

− les stagiaires doivent prendre en charge le titre de transport international, les démarches administratives (visa…), le séjour en France (hébergement, nourriture, transport local), la couverture sociale (maladie, responsabilité civile et rapatriement).

− cependant, il est possible de candidater dans un second temps (sous certaines conditions précisées en annexe), d'une bourse « Courants du Monde - Résidence Culture » et de percevoir alors une aide qui s'élève, pour la durée du séjour, à 1500€ par mois, avec une prise en charge de la couverture sociale.

Présentez de façon détaillée les moyens matériels dont vous pourrez disposer pour votre séjour en France, pendant la formation (bourse du pays d'origine, du poste diplomatique, autre financement...) :

Vous n'avez pas de financement possible ☐

LOGEMENT

L'Institut national du patrimoine ne peut assurer l'hébergement des stagiaires internationaux pendant leur formation.

J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus et je garantis l'exactitude des informations que j'ai fournies.

Signature du candidat :

ANNEXE

Les bourses « Résidence Culture » (Programme Courants du monde - format individuel long)

Le ministère de la culture peut attribuer plusieurs bourses par an pour la prise en charge de professionnels internationaux travaillant dans les domaines de la culture, exerçant des responsabilités de service ou de projet dans leur établissement d'origine. Elles ont pour but de favoriser le développement de projets de coopération et la constitution de réseaux durables d'échanges entre les établissements publics relevant du ministère de la culture et de la communication et leurs homologues étrangers.

Pour la durée du séjour, l'aide s'élève à 1500 euros par mois, avec une prise en charge d'une assurance du boursier pendant son séjour en France.

Si vous remplissez les critères requis et n'avez pas d'autre moyen de financement, merci de nous le préciser. Si votre candidature est retenue par la Commission internationale de l'Inp, vous pourrez candidater à l'automne suivant à cette bourse, avec notre appui. Il est à noter que cette candidature devra être validée et soutenue par votre supérieur hiérarchique, et sera également soumise à l'approbation du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France du pays dans lequel vous travaillez.

Attention : la bourse « Résidence Culture » aide à couvrir les frais liés au suivi du stage en France. Elle est remise chaque mois au stagiaire par un prestataire privé choisi par le Ministère de la Culture, à partir de son arrivée en France.

Cette bourse ne comprend pas :

- les frais liés aux démarches administratives d'entrée et de résidence en France (passeport, visa, titre de séjour) ;

- les frais de déplacement depuis le pays d'origine vers la France.

Pour de plus amples renseignements sur les parcours de formation de l'Inp, vous pouvez consulter notre site internet :
https://www.inp.fr/formation-initiale/choisir-sa-formation